

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Dégradations causées lors d'un cambriolage : que doit faire le locataire ?

Lorsqu'un cambrioleur a causé des dégradations dans le logement, le locataire doit recourir à son assurance habitation. Pour cela, il doit contacter son assureur.

L'assureur lui indiquera les démarches à faire. Ces démarches varient selon le type de contrat d'assurance habitation signé par le locataire.

Location immobilière : obligations du locataire

Dépenses locatives

Loyer

Charges

Impayés et expulsion

Assurance habitation

Usage du logement

Travaux et jouissance des lieux

Entretien et réparations

**Questions –
Réponses**

- Qui est responsable des dégradations dans un logement en cours de location ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Obligation du locataire : assurance habitation
- Assurance habitation : vol

**Textes de
référence**

- Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs : article 7
Alinéa c
- Code civil : article 1725

